DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260610-D20260058-DE

Conseil Municipal du mercredi 10 juin 2026 à 19 heures 00
Délibération N° 2026-0058

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, CLOAREC Mickaël, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan, OMNES Emilie, SANTIER Julie.
Absents :	MORE Virgile
Procurations	BRIERRE Sandrine donne procuration à ADAM Philippe, PICHON Nathalie donne procuration à LE GALL Jean-François.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	12 votants et 2 procurations
Date de convocation :	3 juin 2026
Secrétaire de séance :	LE GALL Jean-François

OBJET : : Décision modificative n°1 budget commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget commune de l'exercice.

Section d'investissement : dépenses

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2157	44		Matériel et outillage technique	+6000.00
Total					**+6000.00**

Section d'investissement : dépenses

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	231	**64**		**Immobilisations en cours**	-6000.00
Total					**- 6000.00**

Le Secrétaire de séance,
Jean-François LE GALL.

Le Maire,
Philippe ADAM.





Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.